



Listes électorales

Vos élues AIMER MA VILLE vous informent

5 avril 2019

2 mai 2019 commission de contrôle radiation, refus d'inscription.

En matière de constitution des listes électorales une réforme est en application.

En gros:

Mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) au niveau national, d'où sera extraite une liste communale et non plus des listes par bureau.

Nouvelle édition de l'ensemble des cartes électorales, un électeur = un «identifiant national d'électeur» (INE) unique et permanent.

Les commissions administratives sont supprimées. La compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation est transférée aux maires. Des commissions de contrôle ont été créées au mois de janvier 2019, ces commissions qui ne sont pas sous le pouvoir du maire, sont chargées du contrôle à posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, dans des séances publiques.

La réunion publique de cette commission aura lieu :

2 mai à partir de 13h30 en salle du conseil.

Anne Marie HAUTANT est titulaire Christine BADINIER suppléante en cas de de refus d'inscription ou de radiation que vous contestez merci de bien vouloir les contacter. Boites aux lettres en mairie.

Les élus Aimer Ma Ville : Anne -Marie HAUTANT, Christine BADINIER

Lien Les listes électorales: [Rénovation des modalités de gestion et d'inscription](#)